

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE SAORGE
Mairie
Avenue Docteur Daveo
06540 SAORGE

Edité le 19 janvier 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

CARF REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00241650		Prélevé le : mardi 03 janvier 2023 à 12h43
Unité de gestion	1964	CARF REGIE	par : PRELEVEUR CARSO QUENTIN MASSONI
Installation	UDI 000135	SAORGE VILLAGE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000000214	RESEAU SAORGE	
Localisation exacte		Mairie ENTREE VILLAGE	
Commune		SAORGE	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	9,6 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,2 unité pH			6,50	9,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,03 mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	<0,03 mg(Cl ₂)/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1B Code SISE de l'analyse : 00241662 Référence laboratoire : LSE2301-5579

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Turbidité néphélométrique NFU	0,15 NFU				2,00	

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Acétone	<5	µg/L				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Bromochlorométhane	<0,50	µg/L				
Dichloroéthane-1,1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthane-1,2	<0,50	µg/L		3,00		
Dichloroéthylène-1,1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 cis	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 trans	<0,50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,50	µg/L		10,00		
Tétrachlorure de carbone	<0,50	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,1	<0,50	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,2	<0,20	µg/L				
Trichloroéthylène	<0,50	µg/L		10,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,98	unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<10	µg/L				200,00
Fer total	<10	µg/L				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Acénaphène	0,007	µg/L				
Acénaphthylène	<0,005	µg/L				
Anthracène	0,005	µg/L				
Benzanthracène	0,002	µg/L				
Benzo(a)pyrène *	0,0004	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	0,0020	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	0,0007	µg/L		0,10		
Chrysène	0,009	µg/L				
Dibenzo(a,h)anthracène	0,00006	µg/L				
Fluoranthène *	0,057	µg/L				
Fluorène	0,021	µg/L				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,10		
Naphtalène	0,024	µg/L				
Phénantrène	0,102	µg/L				
Pyrène	0,018	µg/L				
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	174	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0,50	µg/L		100,00		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : D1B

Code SISE de l'analyse : 00241662

Référence laboratoire : LSE2301-5579

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Chlorodibromométhane	<0,20 µg/L		100,00		
Chloroforme	0,74 µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	<0,50 µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	0,74 µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00241650)

Eau faiblement minéralisée : conductivité inférieure à la référence de qualité. Eau de qualité conforme aux limites et références de qualité fixées par le code de la santé publique pour tous les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général
et par délégation,
P/le délégué départemental des Alpes-Maritimes
L'ingénieur du génie sanitaire


Jérôme RAIBAUT

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).